

Compte rendu de la réunion du 26 Février 2021

Membres présents :

Mesdames Bille, Fourgeaud, Champion, Priam, Rullon

Messieurs Beauvois, Aubin, Nepveu, Leroch, Demaria, Coyret, Fourneron, Taravella

Présentation et lecture de la lettre accompagnant le PV de l'AG du 11 Février dernier pour avis consultatif.

Détails de l'envoi du PV : Prêt bancaire, documents à fournir

Courrier Syndic, rappel des règles

élémentaires de la copropriété

ONF

Mr Demaria nous fait part de la visite de 2 entreprises

Etude de l'implantation de sujets pour améliorer le visuel de l'ensemble de la copropriété.

La priorité étant donnée à l'accès et aux axes principaux dans un 1er temps ainsi qu'au pourtour de la piscine.

Prévision de l'abattage des arbres, "marqués ONF" en pourtour de la piscine avant l'ouverture

de celle-ci afin de ne pas retarder les travaux de mise en norme à la fin de la saison.

Piscine

Vote à l'unanimité des présents pour une ouverture de la piscine au 1er juin

RDV fait avec le maître d'œuvre

Forage

Consultation en attente de retour.

Véhicule

Négociation chez les différents fournisseurs pour pouvoir commander de suite (délais de livraison environ 2 mois et demi).

Financement / Point procédures

Chaque copropriétaire recevra avec le PV de l'AG sa quote part calculée sur les statuts de l'Union de 2014.

Comme convenu, vous trouverez ci-joint la décision de la Cour de Cassation déboutant Mr Wallon et confirmant la validité des statuts.

Un notaire publiera prochainement les statuts, tel que nous en avons discutés lors de l'entretien avec Maître Pilliard du 16 Février dernier, les rendant opposables pour les nouveaux copropriétaires.

Nous attendons le retour de la comptabilité d'Azur Provence, avec validation de Maître Pilliard, dans le but de pouvoir mettre un terme aux dernières procédures (Casteigt, Abdelkader, Vial, Wallon)

Gaz

Le contrat initial prévoyait 59 Tonnes/an sur une durée de 15 ans...

Après négociation avec Antargaz et sous réserve de la lecture du nouveau contrat :

- Durée 5 ans
- Tarif à 0,0708€ versus 0,0962€ HT/KWH
- Abonnement 120€ versus 162€ HT/ An
- Pas d'engagement de quantité
- **Economies réalisées** sur la base de la consommation des 3 dernières années pour

28 tonnes ou 357 840 KWH/AN * 3 = 15 670,92€ TTC/AN * 3 soit **47 012,76**
TTC sur 3 ans

Actions réalisées

- Abattage d'un pin "ONF" valeur(sur la base du devis ONF) 950€ TTC
- Abattage des cyprès longeants le tennis + différents sujets à risque = 10 remorques de déchets verts évacuées à la déchetterie.
- Acquisition(offert via la mairie) de 100 sacs de compost pour les futurs plantations.
- Plantation esplanade Nord Drakkar, devant le mur accès piscine, parterre Nord Galiote/Tartane

